



ELAN LAMBESCAIN

Ordre du jour réunion du 16 octobre 2020, chez Ludovic, 20h00

OBJET	QUI ?	ACTIONS
<p><u>Vie du club :</u></p> <p>Organisation Entraînements</p> <p>Adhésions, tee-shirts pour les nouveaux, annuaire des membres</p> <p>Dossier Subvention 2021</p> <p>Assemblée Générale:</p> <ul style="list-style-type: none">- Préparation présentation- Invitations élus- Autorisation prefecture/mairie- Renouvellement Bureau- Apéro ? <p>Mise en place de commissions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Thématiques- Chacun choisi une commission	<p>Mélinda/Fabrice/Yannick</p> <p>Jérôme</p> <p>Jérôme</p> <p>Jérôme/Ludovic</p>	<p>Répartition entre Melinda et fabrice Mardi : beaucoup préfèrent les fractionnés Retour du fractionné le mardi avec Melinda Le Jeudi fabrice assurera les entrainements et quand non dispo Melinda s'en chargera A la rentrée Nol devrait communiquer sur Lambesc et vous</p> <p>Adhesion : 35 dont – 6 nouveaux Relancer les adherents pour l'inscription , mail par Yannick : AG repoussée à janvier 2021. Bureau reconduit jusqu'à la prochaine AG. Communiquer sur les inscriptions à renouveler Et appel à candidature pour les membres du bureau Annuaire : A mettre à jour, (jérome) Tee shirt : à demander à Michele (Ludo s'en occupe)</p> <p>Dossier subvention : A remettre debut decembre Si nous ne faisons pas La Sainte Anne : rendre les 2000€de la subvention</p> <p>Plusieurs Commissions devraient voir le jour: petit groupe de personne qui travaillent sur un thème et intégré des membres qui ne sont pas du bureau. Commission : finance , festivités évènements, Course de la Saint Anne, relations publiques , entrainements. Commission à établir : A présenter à l'AG Lors de la diffusion il sera demander aux membres du bureau de se positionner sur une commission</p>
<p><u>Evènements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Cabro d'or- Sortie Plage Napoléon 11 novembre	<p>Ludovic Tous</p>	<p>Cabre d'Or : Course Annulée. Pour la sortie du 11nov A voir du coté de Cucurron : parcours rando, parcours course et un endroit sympa pour déjeuner : yannick et Ludo regardent pour un circuit sympa !</p>
<p><u>Sponsors :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Optique Jacquemard- Roy René- Orangina ?- Carrefour	<p>Ludovic Ludovic/Yannick Alex Christophe</p>	<p>Ludo s'en charge idem A savoir si la course est maintenue avant de demander à Orangina</p>
<p><u>Sainte Anne :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ajout d'une marche nordique pour 2021 ?- Une nouvelle ligne de départ en 2021 ?- Protocole sanitaire pour la préfecture	<p>Jérôme Yannick Ludovic</p>	<p>Course de Saint Anne : ? Nol s'occupe du flyer et du bandeau sur Kms Decision si nous maintenons la course : Début Novembre</p>



ELAN LAMBESCAIN

<ul style="list-style-type: none">- Règlement course- KMS : devis, inscription course sur le site- Arche, KMS ou Running conseil- Ravitaillement : quoi ?- Convention ARSLA- Pas de car podium- Club VTT	Ludovic Gérard Tous Patrick/Ludovic	Règlement avec integration du protocole : Ok bien (annexe au compte rendu) Marche nordique : Lors de la Saint Anne pourquoi ne pas s'associer au club de marche Nordique : A réfléchir. Nouvelle ligne de départ . Au niveau du parking de la cave du Roi René (Sponsor du club) : Bonne idée. A demander au président du Roy René Kms : une arche ... gratuite (A voir avec gégé) Convention ARSLA : Ludo voit avec Patrick Demande de Ludo : Yannick tu me roules une clope ! Masque : distribution à faire aux entrainements Car Podium ; On ne le prend pas. Podium sur les marches de la salle des associations. Club VTT : Alex leur demande (Rappel à faire env. deux semaines avant) de meme que les chasseurs
Prochaine réunion ?	Tous	Mercredi le 18 novembre à 19h00 Chez Corinne

Article 1 : Organismes

Les courses « La montée de Sainte Anne » et « L'annette » sont organisées par l'Elan Lambescain (association loi 1901). Vous pouvez nous contacter à tout moment par mail à l'adresse contact@elan.lambescain.com ou par téléphone au 06 01 16 82 13

Article 2 : Règles sanitaires

- Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la zone d'arrivée/départ place des états généraux, avant et après la course. Il est obligatoire sur la ligne de départ, et sur les 300 premiers mètres de la course.
- Pas de ravitaillement pendant la course : course en autonomie, et distribution d'un sac à l'arrivée.

Article 3 : Date, horaires et circuits

Les courses de Sainte Anne auront lieu le dimanche 6 décembre 2020 à Lambesc. Deux distances sont proposées :

- La montée de Sainte Anne : une **course de 15,2 km** en une boucle, sur routes et chemins, avec un dénivelé d'environ 300m.
- L'Annette : une **course de 6,2 km**, en 1 boucle sur route, avec un dénivelé d'environ 100m.

Le départ sera donné à 9h30 pour les 2 courses.

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 15 min du départ, le jour de la course, à la salle des associations de Lambesc. Le départ sera donné en face de la mairie. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Article 4 : Condition d'inscription

4-1: Catégories d'âge

- La montée de Sainte Anne 15,2 km est ouvert à partir de la catégorie « Junior », selon FFA
- L'Annette 6,2km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans).

4-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur l'Annette à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à remplir sur le formulaire d'inscription.

4-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FSGT, FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, ou du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne uniquement, jusqu'à la veille de la course 17h, sur le site de notre partenaire KMS <https://www.kms.fr/>

Elles sont limitées à 800 coureurs cumulés sur les 2 courses.

5-1 : Tarifs

- Montée de Sainte Anne : 7,5€ jusqu'au 5 décembre 17h (+0,99€ de frais KMS)
- L'Annette : 5,5€ jusqu'au 5 décembre 17h (+0,99€ de frais KMS)

5-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être

disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Article 6 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par la police d'Assurance Responsabilité Civile FSGT (contrat MAIF n°3.929.037 R). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulance, civières...). Les services de secours (SDIS) et la police municipale seront avertis de l'événement.

Articles 8 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société KMS via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. En cas de non-restitution du transducteur à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.

Article 9 : Classement et récompenses

Classement et récompense pour les 3 premiers au scratch pour le 15,2 km.

Classement et récompense pour les 3 premiers au scratch pour le 6,2 km.

Un cadeau sera distribué à chaque participant après la course. Les classements seront diffusés sur le site KMS

Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet pourra entraîner la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

En cas d'annulation par l'autorité administrative jusqu'à la veille de la course, toutes les inscriptions seront remboursées, hors frais de transaction.

En cas de force majeure le jour de la course, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier, annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participant(e)s puissent prétendre à un quelconque remboursement.